

Décision

Générale

colonial

Décision n° 195 Personnel autochtone.

n° 195

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
25 avril 1947

Date du numéro
28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont promus pour compter du 1^{er} janvier 1947 au point de vue solde et ancienneté les fonctionnaires dont les noms suivent :

A) Cadre des plantons. Ahmed Saleh (6^e échelon). Moshein Abdallah (3^e échelon). Mohamed Djama (3^e échelon). Abdallah A. Cheriff (3^e échelon). Saïd Zeid Houssein (2^e échelon). Bachir Guedi (4^e échelon). B) CADRE DES AGENTS DE LA SÛRETÉ. Moussa Hassen, commis (10^e échelon). Ali Mehad, brigadier (8^e échelon). Kedame Youssouf, agent (7^e échelon). Mohamed Aboukari, agent (5^e échelon). C) CADRES DES AGENTS ACTIFS DES DOUANES Ahmed Egue, brigadier (13^e échelon). Mohamed Ahmed, préposé (6^e échelon). Mahmoud Abkar, préposé (4^o échelon). Moursa Haian, préposé (4^{*} échelon). Ahmed Hersi, préposé (43 échelon). D) CADRE DES INFIRMIERS VÉTÉRINAIRES. Ali Youssouf, infirmier (5^o échelon). E ADKE DES IMIICMIMU DU SERVICE DE SANTÉ. Ahmed Moursa, infirmier (9^o échelon). Hassan Ghaleb, infirmier (10^e échelon). Mohamed Kamil, infirmier (6 échelon). Ahmed Mohamed, infirmier (6^o échelon). Ibrahim Ahmed, infirmier (5 échelon). Moussa Darar, infirmier (5 échelon). Fatma Ibrahim, infirmière (5 échelon). Fatma Ouarsama, infirmière (53 échelon). Ali Mohamed Seghir, infirmier (53 échelon). Hussein Mohamed, infirmier (5^e échelon). Ali Ahmed, infirmier. 5 échelon). Abdelkader Moussa, infirmier (4 échelon).